



MINISTÈRES
SOCIAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

demat.social.gouv.fr

- Démarche : Dépôt des états des services accomplis et des justificatifs pour les Maitres de conférence des Universités – Praticien Hospitalier pour le calcul de leur échelon de rémunération. (MCU-PH)
- Organisme : Département des praticiens hospitaliers universités

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

Formulaire

Conformément à l'article 58 du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, est prise en compte « la durée des fonctions ci-dessous énumérées :

1° Fonctions de chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux, assistant hospitalier universitaire, praticien hospitalier universitaire, praticien hospitalier à temps plein et à temps partiel, médecin, biologiste, pharmacien du service de santé des armées, chirurgien-dentiste des armées ;

2° Fonctions de médecin, biologiste, pharmacien ou chirurgien-dentiste dans des établissements de santé privés habilités à exercer le service public hospitalier et dans des organismes ou établissements de transfusion sanguine ;

3° Fonctions hospitalières équivalentes à celles mentionnées au 1°, exercées dans des établissements d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France, dont les missions sont comparables à celles des établissements assurant le service public hospitalier.

Ces fonctions sont retenues à raison de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans et à raison du quart au-delà de cette durée et à la condition qu'elles aient été accomplies à raison d'une quotité de temps de travail équivalente à au moins la moitié d'un temps plein.

Les fonctions exercées en qualité d'assistant hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires ou de chef de clinique-assistant des hôpitaux à temps partiel sont retenues à la condition qu'elles aient été accomplies à raison d'au moins deux demi-journées par semaine. ».

Dépôt des états des services accomplis et des justificatifs pour les Maitres de conférence des Un

Pour la liste des justificatifs à transmettre, vous pouvez consulter la note explicative concernant le classement des praticiens hospitaliers sur le site à la rubrique Praticiens Hospitaliers / Praticiens enseignants et hospitaliers 4/ Le classement.

Région de candidature

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne - Franche-Comté
- Bretagne
- Centre Val de Loire
- Corse
- Grand Est
- Guadeloupe
- Guyane
- Hauts de France
- Ile-de-France - APHP
- Ile-de-France - Hors APHP
- Martinique
- Normandie
- Nouvelle Aquitaine
- Occitanie
- Océan Indien
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Madame
- Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Dépôt des états des services accomplis et des justificatifs pour les Maitres de conférence des Un

Numéro RPPS

Etablissement de nomination

Merci de bien indiquer la dénomination exacte de l'établissement de nomination (ex : centre hospitalier universitaire de Paris - APHP, centre hospitalier de Lunéville, EPSM de la Somme...).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Allergologie
- Anatomie et cytologie pathologiques
- Anesthésie-réanimation
- Biologie médicale
- Chirurgie générale
- Chirurgie maxillo-faciale
- Chirurgie orale
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie pédiatrique
- Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
- Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie viscérale et digestive
- Dermatologie et vénéréologie
- Endocrinologie-diabétologie-nutrition
- Génétique médicale
- Gériatrie
- Gynécologie médicale
- Gynécologie obstétrique
- Hématologie
- Hémobiologie transfusion
- Hépto-gastro-entérologie
- Hygiène hospitalière
-

Dépôt des états des services accomplis et des justificatifs pour les Maitres de conférence des Un

- Médecine cardiovasculaire
- Médecine d'urgence
- Médecine et santé au travail
- Médecine générale
- Médecine intensive-réanimation
- Médecine interne et immunologie clinique
- Médecine légale et expertises médicales
- Médecine nucléaire
- Médecine physique et de réadaptation
- Médecine vasculaire
- Néphrologie
- Neurochirurgie
- Neurologie
- Odontologie polyvalente
- Oncologie
- Oncologie radiothérapie
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale
- Pédiatrie
- Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière
- Pharmacologie clinique et toxicologie
- Pneumologie
- Psychiatrie
- Radiologie et imagerie médicale
- Rhumatologie
- Santé publique
- Stomatologie
- Urologie

PIECES DU DOSSIER

Dépôt des états des services accomplis et des justificatifs pour les Maîtres de conférence des Un
Merci de bien vouloir télécharger la grille de fixation d'ancienneté récapitulant l'état de
vos services accomplis et nous la renvoyer avec l'ensemble des attestations de fonction
correspondantes (les contrats et les fiches de paie ne seront pas pris en compte !) :

? Le dossier doit uniquement être constitué de deux fichiers joints au format PDF (la grille
d'une part et l'ensemble des attestations d'autre part).

? Une seule démarche doit être initiée sur le portail. Il convient donc d'obtenir l'ensemble
des attestations avant d'effectuer cette démarche.

Nous vous remercions de respecter cette procédure au bénéfice de la performance et du
service rendu.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Grille - Etats des services accomplis

Format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestations de fonction (un seul fichier au format PDF)

Format PDF

Dossier complet

J'atteste que mon dossier comporte l'ensemble des pièces demandées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lu et approuvé

J'atteste avoir lu les informations et certifie l'exactitude des renseignements saisis.

Cochez la mention applicable

Oui

Non